

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 675 nommant M. Sauvaire Raoul, Inspecteur stagiaire du Travail Outre-Mer, comme Inspecteur du Travail de la C.F.S.

n° 675

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 juin 1952

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1952

Date du numéro
1 août 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable par Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 22 mai 1936 réglementant le travail en Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté local du 16 juin 1936 promulguant en Côte Française des somalis le décret précité

Vu le décret du 17 août 1944 portant création du corps des inspecteurs des colonies

Vu les nécessités du Service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Sauvaire (Raoul), inspecteur stagiaire du Travail Outre-Mer, est nommé inspecteur du Travail de la Côte Française des Somalis. Art. 2. — Avant d'entrer en fonctions, M. Sauvaire prêtera le serment prescrit par l'article 4 de l'arrêté du 17 août 1944. Art. 3. — Le présent arrêté, qui aura effet pour compter du 12 juin 1952, date de l'arrivée de l'intéressé à Djibouti, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par délégation Le Secrétaire Général. CHAMBOREDON.